



COMMUNE DE LA CHAPELLE-LONGUEVILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 juin 2017 à 20 H 00

Etaient présents :

Mmes : Alriquet, Bachelier, Belle, Butet, Chevalier, Comtet, Housselin, Huvey, Leroy, Letellier, Letourneur, Sollerot-Anne, Surville et Tourmente-Leroux.

MM. : Baron, Collonnier, Coquentin, Delêtre, Després, Dufayet, Durier, Gassies, Greboval, Heliere, Lardilleux, Maureille, Morin et Turc, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Guérin, M. Jouault et M. Perier.

Absente : Mme Lelièvre.

Ont donné pouvoir : M. Bonvalet à Mme Alriquet, Mme Bury à M. Després, M. Crevel à M. Durier, M. Chardon à M. Turc, M. Chevallier à M. Maureille, Mme Ducardonnet à Mme Letellier, Mme Kunc à Mme Tourmente-Leroux, Mme Louvigné à Mme Bachelier, Mme Vincent à M. Collonnier et M. Viry à M. Delêtre.

M Le Maire constate que Le quorum étant atteint, il ouvre la séance du Conseil.

Madame Butet est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 31 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire explique à l'assemblée qu'il est urgent de délibérer sur des questions liées aux finances communales compte tenu des délais imposés par la banque. Il cède la parole à Monsieur Durier, en charge des finances communales.

Renégociation des emprunts

Monsieur Durier explique à l'assemblée qu'il convient de renégocier les emprunts en cours auprès des banques. A l'issue des négociations, seul le taux d'emprunt est modifié, la durée reste identique. Il précise que l'économie réalisée pour la commune s'élève à **339.000, 00 €**.

I - Monsieur Durier, conseiller délégué, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le prêt n° 70002950403, d'un montant de **700 000 €**, sur 360 mois, au taux de **4.19 %** a été contracté le 20/11/2006, auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine.

Il précise qu'après le paiement de l'échéance du 18/01/2017, le capital restant dû s'élève à **517 273,59 €**.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de rembourser par anticipation le prêt n° 70002950403,
- de contracter, auprès du Crédit Agricole, un nouvel emprunt avec les caractéristiques suivantes :
 - montant : **553 307,45 €** égal au capital restant dû majoré des indemnités de remboursement anticipé,
 - durée : 222 mois,
 - périodicité : trimestrielle,
 - échéances : 9 370,02 €
 - taux fixe : **2.51 %**
 - date de mise en place : 18/07/2017

- d'autoriser le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

II - Monsieur Durier, conseiller délégué, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le prêt n° 70007813129, d'un montant de **1 200 000 €**, sur 360 mois, au taux de **4.46 %** a été contracté le 31/07/2012, auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine.

Après le paiement de l'échéance du 31/07/2017, le capital restant dû s'élève à **1 091 747,13 €**.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de rembourser par anticipation le prêt n° 70007813129,
- de contracter, auprès du Crédit Agricole, un nouvel emprunt avec les caractéristiques suivantes :
 - montant : **1 151 356,52 €** égal au capital restant dû majoré des indemnités de remboursement anticipé,
 - durée : 300 mois,
 - périodicité : trimestrielle,
 - échéances : 15 870,64 €
 - taux fixe : **2.70 %**
 - date de mise en place : 31/07/2017
 -

- d'autoriser le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

III - Monsieur Durier, conseiller délégué, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le prêt n° 70007862316, d'un montant de **225 840,87 €**, sur 168 mois, au taux de **4.39 %** a été contracté le 30/08/2012, auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine.

Après le paiement de l'échéance du 10/01/2017, le capital restant dû s'élève à **155 923,33 €**.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de rembourser par anticipation le prêt n° 70007862316,
- de contracter, auprès du Crédit Agricole, un nouvel emprunt avec les caractéristiques suivantes :
 - montant : **167 721,97 €** égal au capital restant dû majoré des indemnités de remboursement anticipé,
 - durée : 102 mois,
 - périodicité : trimestrielle,
 - échéances : 5 344,66 €
 - taux fixe : **1.86 %**
 - date de mise en place : 10/07/2017
- d'autoriser le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

Remboursement et clôture de comptes titres

Monsieur Durier, conseiller délégué, rappelle aux membres du Conseil Municipal que les communes déléguées de Saint-Just et de Saint-Pierre d'Autils, détiennent les comptes titres suivants, qui se décomposent ainsi :

- Saint-Just : compte n°35463325605, propriétaire de 106 parts sociales de 1,50 € l'unité, soit un total de **159 €**,
- Saint-Pierre : compte n° 35463260605, propriétaire de 106 parts sociales de 1.50 € l'unité, soit un total de **159 €**.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- le remboursement total, soit un solde de **318 €**, qui sera versé sur le compte de la commune de La Chapelle-Longueville, ouvert à la Trésorerie de Vernon,
- ainsi que la clôture des comptes référencés ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce remboursement et à cette clôture de comptes.

Ligne de trésorerie

Monsieur Durier, conseiller délégué, expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réfection du clocher de l'église de Saint-Pierre d'Autils, et dans l'attente de la réception des subventions notifiées par la DRAC et le Département de l'Eure, il est nécessaire de mettre en place une ligne de trésorerie.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de :

- mettre en place une ligne de trésorerie, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie-Seine, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : **150 000 €**,
- échéance de la ligne : 1 an, à partir de la signature du contrat,
- taux variable : Euribor 1 mois moyenné, flooré à 0%, + marge 1.50%,
- commission d'engagement : 0.10%
- méthode de calcul des intérêts : jours exacts : 365,
- modalité de mise à disposition des fonds : 15 000 € minimum, mis à disposition de l'emprunteur, par tirage, sur demande,
- frais de dossier : 150 €,
- commissions & frais de mise en place : 300 €.

- d'autoriser le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie.

Acquisition des logiciels Finance Active et Simco

Monsieur Durier, conseiller délégué, expose aux membres du Conseil Municipal que dans un contexte financier tendu, la diminution des dotations de l'Etat, l'augmentation continue de certaines charges, ainsi que la contrainte de supporter de nouvelles charges imposées, il devient nécessaire de mettre en place des outils qui permettront d'identifier des solutions et de prendre les décisions, certes difficiles mais vitales,

Il est indispensable d'améliorer les indicateurs financiers pour permettre à la commune d'assurer en particulier la bonne gestion de sa dette tant à court qu'à long terme, de mettre en place une réelle prospective ainsi qu'un plan pluriannuel d'investissements (PPI) et de préparer le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Pour se faire, la commune a contacté la société FINANCE ACTIVE, pour la gestion de la dette et la prospective financière, et la société SIMCO pour la stratégie fiscale ; toutes deux spécialistes des collectivités locales.

Les principales conditions sont :

- frais de mise en place : **3 200 €** htva, qui comprend le paramétrage, le cadrage, l'intégration des données des emprunts, des comptes administratifs, des données fiscales, des trois derniers exercices, la formation initiale sur site,
- droit d'accès annuel : **5 250 €** htva, qui comprend l'utilisation des modules, la connexion aux marchés financiers, les outils de calcul, les systèmes d'alerte et de veille, l'édition de rapports, la gestion de la politique de taux et d'abattements sur la fiscalité, l'impact sur les contribuables, l'accompagnement permanent d'un consultant dédié, ainsi qu'une visite du consultant annuelle sur site,
- le droit d'accès est souscrit pour une durée de **3 ans**, qui peut être résilié, sous un délai de prévenance de deux 2 mois avant la date anniversaire du contrat.
- La commission finances s'est réunie sur ce point et donne un avis favorable pour cet outil.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à **37 voix pour et une opposition** de Mme Leroy de valider la commande de ces deux logiciels Optime et fiscalité auprès des sociétés FINANCE ACTIVE & SIMCO.

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSIONS : Monsieur Lardilleux demande à être informé des dates des prochaines commissions municipales. Le Maire explique que le sujet sera abordé le mardi 13 juin en réunion de bureau. Le compte rendu étant rédigé en fin de bureau municipal à destination de l'ensemble des conseillers, chacun sera informé des travaux et des dates de commissions prévues.

RÉVISION DU PLU : Madame Alriquet, Maire déléguée de Saint-Just informe l'assemblée des dates de l'enquête publique relatives à la révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Just. Celle-ci a débuté **le 12 juin et se terminera le 18 juillet 2017.**

BOÎTE A LIVRES : Madame Tourmente-Leroux, conseillère municipale, évoque l'idée de placer une « boîte à livres » dans le quartier du Froc à La Chapelle-Réanville. Le principe étant que chacun puisse y déposer des livres, journaux ou magazines et puisse également en emprunter. Le Maire souligne que l'idée est bonne et qu'il convient d'y réfléchir. Sur Vernon le Lions Club organise ce genre de partage de livres.

Le Maire clôture la séance à 21h20.